



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 15 février 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 février 2013 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.
Mesdames et Messieurs : BERNA, DRAPIER, FERRIERE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.
Absent et excusé : M. BON donne pouvoir à M. SCHLECHT.

Le Conseil Municipal respecte une minute de silence à la mémoire de Monsieur Michel FRANCELLE, Conseiller récemment décédé.

Monsieur le Maire fait part de nombreuses cartes de vœux et de remerciements reçues.

I - ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à prendre en charge un chèque de GROUPAMA de 665,11 € représentant l'indemnisation accordée par l'assurance communale pour dégradations au stade municipal. Décision prise à l'unanimité.

II - DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'USEDA AU CCAS ET AUTRES

Le Maire demande à l'assemblée de pourvoir au remplacement de Monsieur Michel FRANCELLE conseiller municipal, décédé le 19 janvier 2013.

- a) au sein de l'USEDA : Après vote réglementaire, Monsieur Patrick FEUILLET a été élu à l'unanimité.
- b) au sein du CCAS : Après vote réglementaire, Monsieur Jean-Yves MAHU a été élu à l'unanimité.
- c) Tennis Club : Monsieur Yves THIEBAUT a été désigné par le Conseil.
- d) Commission fêtes : Madame Annie FERRIERE a été désignée.

III - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2012 AFFECTATION DU RESULTAT

- a) Compte administratif et compte de gestion 2012 (budget général)
Monsieur SAUVAGE commente les documents relatifs aux sections de fonctionnement et d'investissement 2012.

Fonctionnement :

Le total des dépenses s'élève à 633 484,42 € soit 68 237,36 € en plus par rapport à l'exercice 2011.

Le total des recettes s'élève à 781 660,44 € soit 70 594,30 € en plus par rapport à l'exercice 2011.

Un excédent de 148 176,06 € est donc constaté en section de fonctionnement au 31 décembre 2012 auquel s'ajoute l'excédent 2011 (167 895,38 €) soit un résultat cumulé de 316 071,40 €.

Investissement :

Le total des dépenses s'élève à 355 911,25 € compte tenu du report 2011 (63 766,81 €) et du reste à réaliser (16 235 €).

Le total des recettes s'élève à 207 681,79 € compte tenu des restes à réaliser (70 408,78 €).

Un déficit de 148 229,46 € est donc constaté en section d'investissement au 31 décembre 2012.

Récapitulatif :

Les résultats cumulés fonctionnement et investissement dégagent un excédent de : 316 071,40 € - 148 229,46 € = 167 841,94 €.

En conclusion : après commentaire rapide de quelques indicateurs financiers (fonds de réserve, disponibilités financières ...) il apparaît que la commune se trouve en très bon état de santé selon la formule consacrée.

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif 2012, Patrick FEUILLET ne participant pas au vote.

b) Compte administratif et compte de gestion 2012 (lotissement)**Fonctionnement :**

Le total des dépenses et des recettes s'élève à 142 482,24 €.

Investissement :

Le total des dépenses s'élève à 141 837,05 €.

Le total des recettes s'élève à 190 000,00 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif 2012, Patrick FEUILLET ne participant pas au vote.

c) Affectation du résultat 2012 (budget général)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068) : 148 229,46 €

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 167 841,94 €.

Décision prise à l'unanimité.

d) Affectation du résultat 2012 (budget annexe lotissement)

Un excédent en investissement de 48 162,95 € (190 000,00 € - 141 837,05 €) sera reporté en recettes d'investissement pour l'exercice 2013.

Décision prise à l'unanimité

IV - ADHESION DIVERSES COMMUNES AU SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes et syndicats des eaux suivants :

Syndicats des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (Aisne)

Communes : HERGNIES (Nord) - VIEUX-CONDE (Nord)

Décision prise à l'unanimité.

V - FUSION DE LA CCVO AVEC LA CC DU VAL D'ORIGNY

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de statuts du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui réunira les deux communautés de communes de la Vallée de l'Oise et du Val d'Origny.

Le Maire invite l'assemblée à délibérer sur ce projet de statuts conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts de la future communauté de communes.

VI - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION A LA COMMUNE DE NEUVILLE ST AMAND

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une proposition de la Mairie de NEUVILLE ST AMAND de regrouper six agents de différentes communes pour une formation sur la gestion des immobilisations.

La Société CEGID PUBLIC propose d'animer cette formation sur une journée pour un coût de 950 euros TTC.

La Commune de NEUVILLE ST AMAND réglera la totalité de la facture et fera participer les communes concernées en fonction du nombre de leur stagiaire.

Cette formation étant essentielle, le maire propose d'y inscrire le Secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition faite, et accepte de rembourser à la commune de NEUVILLE ST AMAND des frais engagés pour la formation du Secrétaire de Mairie (158,33 €).

VII - PHOTOCOPIEURS MAIRIE ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats de locations des photocopieurs de la Mairie et de l'école ont été dénoncés auprès de RICOH afin de négocier l'achat de nouveaux appareils avec un coût de maintenance considérablement réduit.

Trois sociétés ont remis une offre en Mairie pour un matériel équivalent.

Pour la Mairie :

Société	Achat	Coût copie Noir et Blanc	Coût copie couleur
RICOH	5 900,00 € HT	0,0046 € HT	0,046 € HT
Aisne Bureautique	6 800,00 € HT	0,0050 € HT	0,047 € HT
Champagne repro	6 039,50 € HT	0,0041 € HT	0,041 € HT

Pour l'école :

Société	Achat	Coût copie Noir et blanc
RICOH	1 500 € HT	0,0046 € HT
Aisne Bureautique	gratuit	0,0050 € HT
Champagne repro	1 600 € HT	0,0041 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société Champagne Repro pour l'achat de 2 photocopieurs.

Le Maire est autorisé à signer le bon de commande et les contrats.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VIII - DISTRIBUTION ET CONNEXION RESEAU INFORMATIQUE DE L'ECOLE

L'arrivée de postes informatiques dans les différentes classes primaires nécessite l'extension et la remise en état du réseau informatique de l'école. Les travaux seront réalisés par les employés communaux avec l'aide de Monsieur David BAK, animateur de l'espace multimédia. Le Conseil Municipal donne son accord sur l'achat des matériaux, équipement de distribution et connexion. La dépense est estimée à 3 355,16 €.

IX - CHOIX DU PRESTATAIRE CANTINE SCOLAIRE

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés à la cantine scolaire à partir de la rentrée 2013-14.

Trois prestataires ont été contactés. La Société ELIOR n'a pas donné suite.

Le résultat de la consultation sur la base d'un repas « cinq composants » est le suivant :

APETITO	2,806 € TTC
API	2,92 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société APETITO de Compiègne. Les tarifs sont garantis jusqu'en juin 2014.

Le Maire est autorisé à signer l'ordre de service.

X - RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal prend connaissance des conditions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en primaire suite au décret publié le 26 Janvier 2013 au journal officiel.

- La semaine scolaire comprendra toujours 24 heures d'enseignement, mais réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. C'est le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) qui arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école.

- En complément de l'enseignement obligatoire, le décret prévoit des activités périscolaires sous la responsabilité et à la charge financière des communes.

- Pour aider les communes à faire face à ces nouvelles responsabilités, une aide leur sera versée, elle est de 50 € par élève, majorée de 40 € pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine ou à la Dotation de Solidarité Rurale, à condition d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013 ;

- En 2014 une aide de 45 € par élève sera versée aux communes éligibles à la DSU ou à la DSR qu'elle soit ou non entrées dans le dispositif en 2013.

- Les communes ayant décidé d'appliquer la réforme à la rentrée 2013 n'auront pas à faire de démarche particulière.

- Une commune peut demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014, elle devra saisir le département compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire, au plus tard le 09 Mars 2013 et ensuite faire part au DASEN au plus tard le 31 Mars 2013 de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Le Maire invite le Conseil municipal à donner son avis sur la mise en place de cette réforme.

Après en avoir délibéré :

Considérant que la commune a signé avec la CAF un Contrat Enfant Jeunesse que dans le cadre de ce contrat elle a confié à l'Association Pour l'Animation de Moy de l'Aisne et ses Environs l'animation périscolaire et qu'une concertation avec ces partenaires est indispensable,

Considérant les recrutements prévisibles, les changements d'organisation des services municipaux, la question des transports scolaires,

Considérant que la commune ne dispose pas de l'ensemble des informations nécessaires à organiser et à évaluer le coût de cette réforme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

XI - ECLAIRAGE PUBLIC RUES SARRAIL ET FOCH

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage

a) l'éradication de 3 ballons fluorescents rue Sarrail (annule et remplace une précédente proposition)

Le coût total des travaux s'élève à **1 556,58 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA la contribution de la commune est de **700,46 €**.

b) la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

12 lanternes 12 consoles Le coût total des travaux s'élève à **17 077,12 € HT**.

La contribution de la commune est de **8 912,57 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1) d'accepter les propositions de l'USEDA concernant l'éclairage public,

2) s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

XII - DEMANDES DE SUBVENTIONS

a) Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre un voyage culturel de six jours à ROME (du 12 au 17 Mai 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 70 € par enfant de Moÿ de l'Aisne (5 prévus au 15 février 2013) concerné par ce voyage. Les crédits seront inscrits au budget 2013.

b) Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'Association Sport Pour Tous de Moÿ de l'Aisne pour une participation au Critérium National de Cross à GOLBEY (Vosges).

Les frais de transport, engagement, hébergement et accompagnement sont estimés à 620 euros pour 5 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde à l'Association Sport Pour Tous, une subvention exceptionnelle de 620 €. Les crédits seront inscrits au Budget 2013.

c) Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la demande de subvention de la SASM, et du bilan déficitaire de la soirée de St Sylvestre organisée par l'association, décide à la majorité des membres, d'accorder à la S.A.S.M, une subvention exceptionnelle de 1074 €. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

TRAVAUX DU CONSEIL

7 janvier	CCVO	Commission ordures ménagères
8 janvier	AAME	Conseil d'Administration
8 janvier	Réunion pour le lotissement	
14 janvier	Commission électorale	
23 janvier	Comité du 3 ^{ème} Age	
28 janvier	Collège	Conseil d'administration
29 janvier	CCVO	OPAH
29 janvier	CCVO	Travaux
30 janvier	IPH	Réunion travaux rue Saussier Marchandise
30 janvier	Relais cycliste	Assemblée générale
31 janvier	Commission école	Rythmes scolaires
1 février	Tennis Club	Assemblée générale extraordinaire
7 février	Grande Parade	Préparation du repas du 9 mars
11 février	CCVO	Assemblée communautaire
13 février	CCVO	Commission tourisme
14 février	USEDA	Eclairage public
14 février	Grande Parade	Réunion plénière



INFOS

* Heures d'ouverture de la Mairie : du Lundi au vendredi de 9 H à 12 H 30.

* Location de salle : S'adresser au Centre Social (Tél : 03 23 07 78 79)

* Recensement militaire : Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie entre le jour de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant (se munir du livret de famille).